

# MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 13 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 13 mai 2024 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

## 2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2024-05-109 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2024
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'avril 2024
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'avril 2024
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 997 000\$
12. Résolution d'adjudication (à venir – 13 mai)
13. Participation financière – Club de l'âge d'or Three Stars
14. Exemption de paiements pour les matières résiduelles
15. Demandes par le club de moto de Port-Daniel-Gascons
16. Autorisation de signature - Entente de services aux personnes sinistrées – Société Canadienne de la Croix-Rouge
17. Programme de crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout – résidence intergénérationnelle
18. Soumission – Pièces d'auto François Cronier pour le service incendie
19. Concours "Fleurir le Québec"
20. Changements de situation – employés
21. Soumission – Wagner et fils Inc.
22. Mandat arpenteur-géomètre – dossier d'acquisition du lot 6 036 352
23. Affaires nouvelles
  - a) Fermeture temporaire du parc Marguerite-Rose – été 2024
24. Période de questions
25. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-110 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2024**

Il est proposé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2024 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-111 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'AVRIL 2024**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que pour la période d'avril 2024: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #915604 à #915719 au montant de 60 683.53\$, #916575 à #916606 au montant de 34 983.20\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901688 à #901738 au montant de 135 026.46\$ et les dépôts directs #1713 à #1755 au montant de 309 159.89\$, le tout pour un grand total de 539 853.08\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffier-trésorier

**2024-05-112 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2024**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'avril 2024 au montant de 61 295.47\$ et autorisent le paiement des factures.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffier-trésorier

**2024-05-113 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2024**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses d'avril 2024 soient déposés et adoptés.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## 8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Remerciement du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc.
- Remerciement de la Polyvalente de Mgr Sévigny
- Demande d'installation de trottoir pour le district #6

## 2024-05-114 9. DONS OU COMMANDITES

\*\*Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais ne participe pas à la discussion, ni à la prise de décision pour le premier don.

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- \*\*École Polyvalente de Paspébiac; bal des finissantes et finissants 2024 : 900\$
- Polyvalente Mgr Sévigny : 300\$
- Eastern Shores School Board; voyage à Québec; 200\$

**Adopté à la majorité des conseillers**

## 2024-05-115 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. :
  - facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons pour les honoraires professionnels au montant de 856.83\$, avant taxes
  - facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons pour les honoraires professionnels au montant de 1 276.63\$, avant taxes (résolutions 2019-02-112, 2023-01-016 et 2023-05-123)
- LFG Construction : facture reliée au projet de rénovation et agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr au montant de 28 320\$, avant taxes;
- Télévag : facture reliée à l'adhésion 2024-2025 au montant de 50\$
- Lignes Sportives R&R Inc. : facture reliée au projet du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr pour tracer des lignes de jeux sur tuiles pour un montant de 15 800\$ avant taxes
- Assels & Lepage, avocats Inc. : facture reliée aux honoraires pour les services professionnels concernant la convention collective 2023-2027 au montant de 17 344.42\$, avant taxes

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

---

Greffier-trésorier

**2024-05-116 11. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 997 000\$**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 997 000 \$ qui sera réalisé le 21 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-08	1 997 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2022-08, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>61 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>64 600 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>67 800 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>71 000 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>74 400 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>1 657 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2022-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-117 12. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	13 mai 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 mai 2024
Montant :	1 997 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 mai 2024, au montant de 1 997 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

61 700 \$	4,74000 %	2025
64 600 \$	4,74000 %	2026
67 800 \$	4,74000 %	2027
71 000 \$	4,74000 %	2028
1 731 900 \$	4,74000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,74000 %

#### 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

61 700 \$	4,86000 %	2025
64 600 \$	4,86000 %	2026
67 800 \$	4,86000 %	2027
71 000 \$	4,86000 %	2028
1 731 900 \$	4,86000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,86000 %

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 700 \$	4,90000 %	2025
64 600 \$	4,80000 %	2026
67 800 \$	4,65000 %	2027
71 000 \$	4,55000 %	2028
1 731 900 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,68000

Coût réel : 4,87895 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 mai 2024 au montant de 1 997 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2022-08. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-118 13. PARTICIPATION FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR THREE STARS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que :

- La municipalité offre une aide financière de 10 925.53\$ dans le cadre du projet de rénovation du Club de l'âge d'or Three Stars de Port-Daniel, d'une valeur de 25 319\$;
- Que cette aide est conditionnelle à la réalisation du projet et à l'obtention des sommes des autres partenaires sollicités.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-119 14. EXEMPTION DE PAIEMENTS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'exempter le matricule #6937-20-7191 pour le paiement des matières résiduelles; ce qui équivaut à 635\$ pour les années 2023-2024.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-120 15. DEMANDES PAR LE CLUB DE MOTO DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Le conseil municipal a reçu du Club de moto de Port-Daniel-Gascons trois demandes pour la tenue de leur édition du Rock n'ride Show dont :

- prêt de local et stationnement du Centre multifonctionnel
- prêt de main d'œuvre
- aide financière accordée : 10 000\$

La municipalité autorise aussi

- l'occupation des lieux du quai du ruisseau, secteur Gascons pour la tenue des activités
- la mise en place d'un chapiteau et vente de boissons alcoolisées conditionnelle à ce que l'administration portuaire soit consultée et que la SAQ émette un permis de vente de boissons

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'ensemble des demandes du Club de moto de Port-Daniel-Gascons et ce, conditionnellement à la remise d'une reddition de comptes après l'évènement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-121 16. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile et le Code municipal du Québec*

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-05-121 adoptée lors de la séance du 13 mai 2024 autorisant la signature d'une entente de 2 ans se terminant le 5 juin 2026;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de Port-Daniel-Gascons et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

**ATTENDU QUE** la contribution de la municipalité sera de 0.20\$ par habitant pour une période d'un an, ce qui fait un montant total de 460\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu d'autoriser le maire et le directeur général de la municipalité de Port-Daniel-Gascons à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 2 ans à compter de la date du 5 juin 2024 par les représentants de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-122 17. PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT – RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal autorise le crédit de taxes de services et la subvention pour eau et égout pour la résidence intergénérationnelle suivante :

- 187, route de la Rivière, Port-Daniel : 721.13\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-123 18. SOUMISSION – PIÈCES D'AUTO FRANÇOIS CRONIER POUR SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Pièces d'auto François Cronier Inc. pour gyrophare rouge pour autopompe 2017 E-one, service incendie au montant de 886.60\$, avant taxes.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-124 19. CONCOURS "FLEURIR LE QUÉBEC"**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe au concours local "fleurir le Québec" et accordera les prix suivants : deux prix de 50\$ dans chacun des (6) districts, pour un total de 600\$. La municipalité s'engage à payer les frais des juges : temps et déplacement. La date limite

pour les inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> août 2024, elles se feront auprès de Monette Briand.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-125 20. CHANGEMENTS DE SITUATION - EMPLOYÉS**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux , appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les changements de situation des employés suivants :

- pour Marie-Claude Langlois qui passera de 20h/semaine à 40h/semaine;
- pour Richard Mallette qui a fini sa période de probation et qui devient à temps plein permanent et qu'on lui reconnaît son expérience de travail dans plusieurs domaines en lui octroyant le 3<sup>ième</sup> échelon de sa grille salariale.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-126 21. SOUMISSION – WAGNER ET FILS**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Wagner et fils Inc. pour le nettoyage des fosses septiques et des pluviales au montant de 6 450\$, avant taxes

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2024-05-127 22. MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – DOSSIER ACQUISITION DU LOT 6 036 352**

**CONSIDÉRANT** la relance du dossier 4121-02-092-0226 de la part de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation;

**CONSIDÉRANT QUE** des infrastructures municipales occupent ce lot :

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire toujours faire l'acquisition de ce lot ;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal mandate la firme LSAG, arpenteurs-géomètres, afin de confectionner un nouveau plan d'arpentage selon les directives du ministère au montant de 4 200\$ + taxes ainsi que les frais d'enregistrement au cadastre non-taxable d'environ 250\$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**23. AFFAIRES NOUVELLES**

**2024-05-128 a) Fermeture temporaire du parc Marguerite-Rose – été 2024**

**CONSIDÉRANT** la présence d'un chantier de construction dans la route du Capitaine-Fournier pour l'été 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le chantier de construction amène la circulation de plusieurs véhicules lourds dans la route du Capitaine-Fournier;

**CONSIDÉRANT QUE** le stationnement du parc Marguerite-Rose n'est pas disponible pour les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation vers le parc Marguerite-Rose est réservé aux résidents de la route du Capitaine-Fournier seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** stationner les voitures aux abords de la route Capitaine-Fournier ne serait pas sécuritaire;



Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal :

- informe les contribuables que le parc Marguerite-Rose demeurera fermé pour la saison estivale 2024 pour des raisons de sécurité
- offre la gratuité aux utilisateurs du terrain de tennis pour la location ou l'utilisation des 2 terrains intérieurs disponibles au Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr sur la surface multi-sports

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

#### **2024-05-129 25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 37.

---

Henri Grenier, maire

---

Yan Ritchie, greffier-trésorier